



Refus d'assurance association loi 1905

Par **Nonoléla**, le **12/02/2025** à **07:11**

Bonjour,

Secrétaire dans deux associations : une association culturelle loi 1901 et une association culturelle loi 1905 . Nous n'arrivons pas à trouver une société d'assurance qui veuille couvrir les associations. Cela s'est produit depuis la loi CRPR. Auparavant nous n'avions pas le soucis car nous avions les 2 identités en une.

Y-a-t-il un texte régissant le refus d'assurer comme pour l'obligation d'ouverture de compte bancaire ?

En vous remerciant

Par **chaber**, le **12/02/2025** à **10:17**

bonjour

En entrant dans votre moteur de recherches Assurance association culutuelle vous devriez trouver réponse